



COMPTE RENDU DU CDAS DU 26 juin 2014 Finances Ille-et-Vilaine

Ordre du jour

- 1-Désignation du secrétaire adjoint
- 2-Approbation du procès-verbal du CDAS du 16 mai 2014
- 3-Présentation de l'activité de l'année 2013
- 4-Présentation de l'enquête logement
- 5-BIL 2014
- 6-questions diverses

Lecture d'une déclaration liminaire par la CGT.

Mr Zoller, président du CDAS, répond à cette déclaration en précisant que la direction ne nie pas les difficultés rencontrées dans les postes et services et ne déconsidère pas les agents.

Il y a 15 suppressions d'emplois au niveau du secrétariat général.

Cela a effectivement une répercussion au niveau de notre département.

La direction essaie néanmoins de faire en sorte que cela ait le moins d'incidence possible pour les agents.

Le budget alloué est constant, le nombre d'emplois baissant, la somme par agent augmente légèrement.

Mr Zoller rappelle que l'application Chorus traite l'ensemble des budgets de la région.

La direction a envoyé un message positif en permettant l'accès des retraités aux restaurants administratifs.

Le tarif applicable sera non subventionné (1^{ère} tranche indice 466)

Marie-Claude L'Huillier précise qu'elle a reçu des demandes de retraités

Approbation du PV du CDAS du 16 mai 2014

Des demandes de rectifications du PV du 16 mai 2014 ont été formulées .

Le président en prend acte et précise que ces modifications figureront sur le prochain PV

Concernant la rédaction des PV les organisations syndicales (CGT, FO et Solidaires Finances) rappellent leur demande de rédaction d'un Procès verbal de séance et non d'un seul relevé de décisions.

Ils rappellent que le secrétaire adjoint participera à la rédaction du PV mais ne la prendra pas en charge.

Mr Zoller dit que le relevé de décision ne remplacera pas le PV, c'est plutôt un outil de suivi et un calendrier.

Il rappelle néanmoins le principe de réalité dû à la diminution des effectifs de la délégation.

3-Bilan de l'activité 2013

Le budget d'action sociale était de 559831€ en 2012 et 621458€ en 2013.

L'équipe de la délégation était composée de 10 personnes en 2013

Effectifs 2013 : 2436 agents actifs, 2371 retraités et 1574 enfants.

Répartition en 2013 :

Subventions repas= 149205€

Frais de fonctionnement= 223971€

Matériel de restauration= 156652€

BIL = 79800€

Médecine de prévention= 11830€

Nombre d'enfants= 1574 (1524 en 2012), la tranche la plus importante est celle des 4-12 ans avec 778 enfants en 2013.(868 en 2012)

-Restauration collective

Nombre de restaurants :

Restaurants finances=6 (124066 repas servis en 2013 contre 148952 en 2012)

Restaurants conventionnés= 19(21 en 2012) (78459 repas servis en 2013 contre 83629 en 2012) cela concerne à peu près 1000 agents pour lesquels une participation supplémentaire est versée.

La subvention individuelle est de 1.20€ en 2013(contre 1.17€ en 2012)

127338 repas ont bénéficié d'une subvention, 75187 n'en ont pas eu.

Tarifs des restaurants

-Rennes Magenta 5.50€ et 7€

-Rennes Colombier 7€

Fougères 5€

Vitré 6€

St Malo 6€

L'idée étant de se rapprocher de l'harmonisation tarifaire soit 5.47€ pour un plat et 2 périphériques.

Michèle Motel note une petite fréquentation sur certains restaurants avec des problèmes sur certains : St Malo par exemple (Problème de qualité et de règles d'hygiène pas conformes)

Il y aura un compte-rendu et une renégociation aura lieu, ainsi qu'une révision des conventions.

Mr Zoller rappelle que l'administration n'empêchera pas les agents de déjeuner sur place, **mais ne financera en aucun cas des coins repas s'il existe une restauration collective.**

Il y a actuellement 22 coins repas agréés et équipés. 82% à la DRFIP ex CP dû aux structures réparties dans tout le département, 5% DRFIP ex DGI et 14% DGDDI)

La demande d'agrément de la BCI de Cesson (Service des Douanes) a été refusée car les locaux ne sont pas conformes et qu'il y a une restauration collective à proximité.

Notre camarade des Douanes Michel rappelle que les collègues sont soumis à des horaires spécifiques qui justifient tout à fait la présence de ce coin repas.

Michèle Motel va revoir ce dossier.

La valeur des titres restaurant est depuis très longtemps à 5€ (inférieure à la valeur de référence d'un repas soit 5.47€)

La participation de l'administration est de 50%. La CGT demande l'augmentation de ces

chèques restaurant et de la participation de l'administration.

Elle demande également la création d'un pallier supplémentaire de subvention à partir de l'indice 466.

Le remplacement des titres restaurant par une carte sera expérimenté fin 2014.

-Aides et prêts liés au logement

Le dispositif fonctionne bien : 96 dossiers reçus en 2013 contre 89 en 2012. (51 prêts pour l'amélioration à l'habitat, 14 aides à l'installation, 18 prêts immobiliers bonifiés et 15 prêts immobiliers complémentaires)

-Le prêt équipement du logement situé entre 1600€ et 2400€ peut financer l'achat de mobilier et d'électroménager

-Prêt immobilier complémentaire qui peut aller jusqu'à 10000€

La délégation suit également l'évolution des besoins des familles car depuis septembre 2013 existe un prêt logement étudiant qui permet de payer les frais de caution pour un logement étudiant.

Les prêts sont accordés assez rapidement.

Le taux d'endettement ne doit pas être supérieur à 33%.

-Les vacances

987 familles en ont bénéficié en 2013(2011=917 2012= 962), cela est dû à un tarif EPAF attractif et aussi aux informations données aux familles.

Viviane au nom de la CGT demande s'il est prévu une dérogation pour les enfants handicapés âgés de plus de plus de 18 ans. La réponse est négative, cela sera consigné sur le PV

-Les crèches

Le coût de réservation est important et il n'est donc pas possible de garder une place plus de 3 mois.

La place est rendue mais pas perdue car elle peut être remise à un autre département.

4-Présentation de l'enquête logement

La politique du logement a débuté en 2009.

Restitution importante de logements en 2013.

En 2013, des demandes plus variées notamment pour la périphérie rennaise.

Marie-Claude L'Huillier pense que c'est le niveau des ressources qui pourrait pour une part expliquer la restitution des logements.

La question est également de savoir si l'offre répond bien à la demande.

Ce sujet sera ré-abordé dans un prochain CDAS ainsi que la possibilité d'avoir des logements d'urgence.

5-BIL 2014

Propositions pour 2014 :

-Arbre de Noël 50800€ (dont chèques cadeaux 26000€, spectacle 16000€, cadeaux adolescents 4800€, goûters 3500€)

-Retraités : 4146€

-Familles : 15690€

-Randonnée : 1200€

-Coins repas :1600€

6-Questions diverses :

Bilan de l'activité sociale

Suite à une demande de la CGT (relayant des demandes d'agents en difficulté) concernant l'attribution des aides par les assistants sociaux, un point est fait par madame Véronique LEBRETON conseillère technique régionale.

Les secours financiers : leur attribution est encadrée par une note du 1^{er} février 2007 plus des

fiches de procédure relatives aux secours et aux aides

Depuis janvier 2014, un refus est notifié par un courrier généré dans l'application GAP.

Prêt social : l'assistant social instruit la demande à l'aide d'une fiche budget où figurent des éléments objectifs (reste à vivre du foyer, taux d'endettement)

La déléguée peut proposer un montant différent. Elle pense qu'il vaut mieux donner des montants fractionnés et apporter une aide à la gestion du budget en privilégiant la pédagogie.

L'aide maximum est de 2000€.

Bilan 2013 dans le grand ouest : 245 aides accordées, 11 refus (2012 293 accords, 16 refus)

Il est à noter une baisse significative et constante des aides accordées depuis 2008, c'est difficile à expliquer.

Des collègues en difficulté nous ont dit que compte-tenu de la suspicion qu'ils ont pu ressentir lors de l'examen de leur demande, ils préfèrent se débrouiller ou essayer de trouver d'autres solutions que de rencontrer les assistants sociaux.

Le document relatif à la demande d'aide n'est pas en ligne, il n'est pas donné systématiquement. Il peut être remis par l'assistant social après avoir fait l'évaluation avec l'agent et ceci conformément à la note de 2007.

En cas de difficultés pour obtenir un dossier ou une aide, n'hésitez pas à faire appel aux membres du CDAS qui sont soumis au droit de réserve et pourront dans la mesure du possible vous apporter leur aide.

Une meilleure coordination entre les services sociaux et le service RH pourrait être intéressante pour un meilleur suivi des agents en difficulté.

Les assistants sociaux sont parfois amenés à se rendre au domicile des agents dans le cas d'arrêts de maladie. (53 visites en 2013)

Ils peuvent également faire procéder à des hospitalisations.

La CGT demande à ce que soit organisées des visites pour les personnes de plus de 80 ans et qui pourraient se trouver isolées (cela se pratique dans d'autres structures).

Deux groupes de travail seront organisés prochainement :

-Actions pour fin d'année 2014(Arbre de Noël) et budget 2015

-Question de la fusion des associations gestionnaires des restaurants du Turgot et de Magenta